

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Chronologie-d-un-ete-d-urgence>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Campagnes et mobilisations nationales > Projet Cigéo à Bure : non à l'enfouissement des déchets radioactifs ! >
CIGEO/Bure - Actualités de campagne > **Chronologie d'un "été d'urgence"**

31 août 2016

Chronologie d'un "été d'urgence"

L'Andra commence des travaux en catimini

Le 6 juin 2016, l'Agence pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) a commencé des travaux de défrichage en vue de la construction de CIGÉO dans le Bois Lejuc, l'ancien bois communal de Mandres-en-Barrois, juste à côté de Bure. Dans les projets de l'Andra, c'est sur ce site que doivent être implantées les cheminées d'aération censées évacuer en surface les gaz relâchés par les déchets extrêmement radioactifs qui doivent être enfouis dans CIGÉO.

Pour rappel, ce bois fait l'objet d'un litige : en 2013, une consultation des habitants de la commune avait été organisée et ceux-ci avaient refusé, à une large majorité, que le bois soit cédé à l'Andra en l'échange d'autres terres. Mais en juillet 2015, le nouveau conseil municipal a ignoré cet avis et tenu une délibération à 6 heures du matin, à bulletins secrets. 7 conseillers sur 11 se sont alors prononcés pour céder le bois à l'Andra. En décembre 2015, quatre habitants de Mandres-en-Barrois ont déposé un recours pour contester cette délibération.

Des militants occupent la forêt pendant trois semaines

Suite à ces travaux, des militants et associations ont appelé à une manifestation le 19 juin... qui a débouché sur une occupation du Bois Lejuc pendant 3 semaines. Cette occupation a été l'occasion d'échanges riches avec les habitants de la région, dont beaucoup sont venus soutenir les occupants, avec la construction dans la forêt d'un "couarail" (un mot qui, en patois lorrain, désigne l'espace où les gens se rencontrent et où se tiennent les veillées collectives). En parallèle de cette occupation, le Réseau "Sortir du nucléaire" et plusieurs associations locales ont déposé plusieurs recours :

- le 22 juin, [une plainte au pénal pour infraction au Code forestier](#), dans la mesure où le défrichage avait commencé sans autorisation auprès des autorités compétentes.
- Le 30 juin, un recours gracieux contre l'arrêté préfectoral retirant le Bois Lejuc de la gestion de l'ONF. Si le préfet maintient son arrêté, cela donnera l'occasion du dépôt d'un recours proprement dit :

<https://sortirdunucleaire.org/Bure-distraktion-foret-Mandres>

Expulsion et manifestation de réoccupation

Le 7 juillet, les personnes qui occupaient la forêt ont violemment été expulsées, au petit matin, et ce avant même que le référé contestant l'avis d'expulsion n'ait pu être jugé. Un appel à une manifestation de réoccupation a été envoyé. Le 16 juillet, [plusieurs centaines de personnes de divers horizons](#) ont réinvesti la forêt et y sont restées pendant quelques jours. Cette mobilisation a été un succès, mais les manifestants se sont retrouvés confrontés à des vigiles de l'Andra armés de bâtons et manches de pioches, qui ont infligé des blessures à une vingtaine de personnes, dont certaines assises à terre, devant la caméra des journalistes de France 3 Lorraine. Six personnes présentes à la manifestation ont d'ailleurs déposé une plainte collective par rapport aux blessures infligées par les vigiles de l'Andra (plus d'infos : <https://sortirdunucleaire.org/CIGEO-Bure-Dans-le-Bois-Lejuc-l-Andra-a-employe>).

Quelques jours après, les militants ont pris la décision de redéployer la mobilisation non plus sur l'occupation de la forêt, mais sur le fait d'empêcher la reprise des travaux. L'Andra avait en effet commencé à ériger sur les parcelles défrichées un mur pour ceinturer le Bois Lejuc, pour "protéger les travaux"... et ce sans aucun affichage règlementaire indiquant que cette construction était autorisée ! Un référé a été déposé pour contester la construction du mur et les travaux de défrichement. L'audience s'est tenue le 28 juillet au tribunal de grande instance de Bar-le-Duc. Pendant l'audience, l'avocate de l'Andra a produit un arrêté du maire de Mandres-en-Barrois daté du jour même, prétendant régulariser la construction du mur.

L'Andra est condamnée... mais veut continuer les travaux !

Le 1er août, le tribunal a rendu son jugement : [les travaux de défrichement étaient bien illégaux](#) ! L'Andra est sommée de régulariser la situation dans les six mois (ce qui nécessite une étude d'impact et une enquête publique, des procédures longues et lourdes qui ne peuvent être réalisées dans ce délai)... ou de remettre en état le bois ! Or, malgré cette décision de justice, l'Andra a poursuivi les travaux sur le mur. Plusieurs indices laissent même à penser qu'elle aurait poursuivi le défrichement.

Par ailleurs, la confusion règne du côté des autorités. Il apparaît rapidement que le maire de Mandres n'était pas compétent pour délivrer l'arrêté de construction du mur par ailleurs [attaqué par les associations et les habitants](#) . Le 9 août, le Préfet de la Meuse a retiré cet acte... et autorisé lui-même la construction du mur... Ce nouvel arrêté fera d'ailleurs plus tard l'objet d'une nouvelle action en justice. Et comme une tentative de régularisation a posteriori n'efface pas l'infraction commise, une plainte au pénal sera également déposée le 31 août (en savoir plus : <https://sortirdunucleaire.org/Bure-Construction-sans-autorisation-d-un-mur-dans>).

Manifestation de "remise en état" : le mur est mis à terre !

Forts de la décision du tribunal, et constatant que l'Andra n'interrompait pas les travaux, les militants ont appelés à une manifestation de "remise en état". De manière inattendue, le 13 août au matin, les gardes mobiles et les vigiles de l'Andra ont déserté le site (la préfecture a reconnu à demi-mot avoir voulu éviter les affrontements, mais peut-être était-ce aussi une volonté d'éviter que les vigiles de l'Andra ne blessent de nouvelles personnes, ce qui aurait fait une très mauvaise publicité à l'Andra ; un reportage de France 3 avait déjà mis en évidence que ces vigiles ne portaient pas d'insignes et sortaient totalement de leur rôle en faisant usage de la violence).

Le 14 août, trouvant les grilles grandes ouvertes, près de 400 personnes de tous les âges et tous les horizons (pas seulement des "jeunes masqués" mais aussi des familles avec enfants, des personnes âgées, des agriculteurs, des habitants de la région) ont investi le site pour procéder à sa "remise en état". En quelques heures, quasiment tous les pans du mur se sont retrouvés à terre. Dans une ambiance inédite, mais joyeuse et détendue, un pique-nique a été organisé sur les restes du mur,

tandis que certains continuaient à abattre des pans de mur, les redécorer, planter des arbrisseaux ou des pieds de tomates. En tout, des centaines de personnes ont participé à ce rassemblement déterminé et festif, chacune à leur manière (de la simple présence à l'abattage du mur).

Après des décennies de lutte contre l'enfouissement des déchets, de pétitions envoyées en vain, de manifestations qui ne suscitaient que le mépris des pouvoirs publics, après le vote de la loi sur l'enfouissement le 11 juillet dernier par moins d'une vingtaine de députés (qui avaient même refusé un amendement proposant que les habitants puissent s'exprimer sur ce projet !), il ne faut pas s'étonner que de nombreux habitants de la région et d'ailleurs aient ciblé directement ce mur construit illégalement par l'Andra. Ce jour-là, on a aussi vu des habitants des villages alentours, qui étaient tombés dans la résignation, accueillir avec joie la nouvelle de la chute du mur. C'est une nouvelle page de la mobilisation contre CIGÉO qui est en train de s'écrire.